

# Moyens des écoles et des établissements pour la rentrée 2023 :

## Halte au démantèlement du service public d'éducation !

### 1500 postes supprimés à la rentrée 2023 !

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la suppression de 1500 ETP : 1000 postes dans le premier degré et 500 postes dans le second degré à la rentrée 2023 alors que le nombre de postes pourvus par des collègues contractuel·es ne cesse d'augmenter et que l'absence de remplaçant·es se généralise dans les écoles dans tous les territoires.

### Quelles sont les conséquences de ces suppressions de postes?

- une augmentation du nombre d'élèves par classe,
- une aggravation des non-remplacements,
- un recours plus important aux heures supplémentaires dans le second degré,
- des mobilités bloquées avec des barres d'entrée trop hautes et des délais plus longs pour obtenir un poste fixe,
- une dégradation des conditions de travail et d'apprentissage.

### Sans moyens, l'école inclusive n'est qu'un slogan !

Les personnels dénoncent unanimement le manque de moyens pour assurer la scolarisation de tous et toutes les élèves qu'importe leur origine, leur situation administrative, leurs difficultés scolaires et/ou sociales ou leur handicap. Or on observe que les dispositifs spécifiques pour les accueillir (UPE2A, ULIS, SEGPA) sont en nombre insuffisant et sont surchargés. De même, lorsque les élèves sont inclus dans les classes ordinaires, les personnels ne sont pas formés pour les accueillir et adapter leur pédagogie et les élèves en situation de



handicap ne sont pas accompagnés par des AESH à hauteur de leurs besoins et des notifications des MDPH. Pour SUD éducation, une école sans moyens est une école qui discrimine et qui reproduit les inégalités.

### Il faut baisser le nombre d'élèves par classe !

Le trop grand nombre d'élèves par classe de l'école au lycée nuit à la réussite des élèves, et en particulier à celles des élèves qui ont le plus de difficultés. Les personnels sont mis en difficultés par le manque de moyens et leurs conditions de travail se dégradent.

SUD éducation revendique :

→ la limitation des effectifs pour favoriser la différenciation, le travail coopératif entre élèves pour niveler les écarts de niveaux : 20 élèves maximum hors éducation prioritaire, 16 en éducation prioritaire en école élémentaire et en collège, et de 25 hors EP et 20 en EP en lycée ;

→ dans le second degré, des dédoublements systématiques sur la moitié des horaires disciplinaires par un cadrage national.

## Contre l'école des inégalités, sauvons l'éducation prioritaire !

L'année 2015 marque un tournant dans l'histoire de l'éducation prioritaire avec la sortie des lycées de la carte de l'éducation prioritaire et la mise en place de la réforme du collège qui a permis de retirer leurs moyens supplémentaires aux collèges d'éducation prioritaire. L'éducation prioritaire avait l'ambition de compenser par davantage de moyens humains et matériels les difficultés sociales des territoires défavorisés. C'est donner davantage aux élèves qui subissent les inégalités sociales. La principale mesure à mettre en œuvre est la baisse des effectifs par classe. Les CP et CE1 à 12 élèves ont montré des résultats très positifs, or les autres niveaux restent surchargés. On compte

presque autant d'élèves dans les classes d'éducation prioritaire en collège qu'en dehors.



## Après une réforme des lycées désastreuse, le Ministre s'en prend au collège !

Les personnels des lycées dressent un bilan désastreux des réformes du bac, du LGT et du lycée pro : Blanquer a fait du LGT une machine à broyer les élèves et à renforcer les inégalités pendant que Ndiaye continue de détruire l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Le ministre Pap Ndiaye a annoncé dans la presse qu'il voulait réformer le collège : il veut rapprocher la sixième de l'école primaire et axer la 5e, 4e et 3e sur l'orientation et la préparation des années de lycée. On peut craindre le démantèlement du collège unique par une orientation précoce. Plus l'orientation est précoce, plus le système scolaire reproduit les inégalités.



## SUD éducation revendique :

- ✓ l'annulation des suppressions de poste prévues
- ✓ des recrutements de personnels enseignant·es en nombre suffisant pour faire face aux besoins et baisser le nombre d'élèves par classe,
- ✓ la titularisation à temps plein de l'ensemble des personnels non titulaires, sans condition de concours ni de nationalité ;
- ✓ la reconversion massive des heures supplémentaires dans le second degré vers des créations de postes, afin d'augmenter le nombre de personnels dans les établissements et améliorer les conditions de travail,
- ✓ l'admission de l'ensemble des admissibles, aux concours internes comme externes qui doivent être stagiarisé·es dans leur totalité ;
- ✓ l'organisation de concours exceptionnels
- ✓ l'embauche de personnels aidant à la direction pour le primaire, avec un réel statut ;
- ✓ l'embauche massive d'AESH et d'AED et la titularisation dans le cadre d'emplois statutaires d'éducatrices·trices scolaires ;
- ✓ le rétablissement des moyens en remplacement dans le 1er et le 2d degré.
- ✓ le retour des lycées dans la carte de l'éducation prioritaire,
- ✓ des recrutements de personnels médico-sociaux avec un·e infirmier·e et un·e Assistant·e de Service Social à temps plein dans tous les établissements
- ✓ une politique salariale à la hauteur, avec des augmentations des salaires conséquentes pour toutes et tous
- ✓ une politique de construction d'écoles et d'établissements pour permettre l'ouverture de classes en nombre suffisant.